



13 | DÉCEMBRE | 2023 • 82<sup>E</sup> ÉDITION

VILLE.MAGOG.QC.CA  
819 843-3333

**L'ÉCHO MUNICIPAL**  
BULLETIN D'INFORMATION DE LA VILLE DE MAGOG



1-85051<

VILLE DE  
**Magog**

Stationnement gratuit au centre-ville  
jusqu'au 7 janvier!



Le stationnement au centre-ville est gratuit pour une période maximale de deux heures. Profitez-en pour faire vos emplettes chez nos commerçants locaux!

**Joyeuses Fêtes!**



**erickelly.com**

LE REFLET DU LAC - www.lerefletdulac.com - Le 13 décembre 2023 - 19

1-5064-19

**ENVIRONNEMENT**



**PLANIFIEZ VOTRE VISITE À L'ÉCOCENTRE**

Pendant la période hivernale, l'écocentre est ouvert du **jeudi au samedi, de 9 h à 15 h**.  
2300, rue Tanguay (parc industriel)  
**819 843-3333** (jour)  
**819 847-0835** (fin de semaine)



**NE MANQUEZ PAS LA COLLECTE DE SAPINS NATURELS**

La collecte de sapins naturels aura lieu du **8 au 12 janvier** pour les secteurs A et B. Pour être ramassés, les sapins naturels doivent être déposés en bordure de rue **au plus tard le dimanche 7 janvier** et être exempts de décorations. Ils doivent être couchés, visibles et accessibles.

En tout temps, il est possible d'aller porter un sapin naturel à l'écocentre pendant les heures d'ouverture.



**COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES LORS DES JOURS FÉRIÉS**

La collecte des matières recyclables prévue le lundi 25 décembre pour les secteurs A et B aura lieu le **mardi 26 décembre**.  
La collecte des déchets prévue le lundi 1<sup>er</sup> janvier pour le secteur B aura lieu le **mardi 2 janvier**.

En savoir plus : [ville.magog.qc.ca/collectes](http://ville.magog.qc.ca/collectes)



**ÉVITER LE GEL DANS LE BAC BRUN**

Voici quelques conseils pour éviter que les aliments déposés dans le bac brun gèlent :

- Déposez un morceau de carton ou un grand sac en papier au fond du bac;
- Mettez les matières dans des sacs en papier ou faites des papillotes avec du papier journal;
- Évitez d'y mettre des liquides et gardez le couvercle du bac fermé;

• Si possible, gardez le bac à l'abri jusqu'à la veille de la collecte.



**BIEN TRIER VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES PENDANT LES FÊTES**

Les matières résiduelles spécifiques au temps des fêtes méritent elles aussi un bon tri! Référez-vous à l'aide-mémoire développé par Recyc-Québec spécialement pour l'occasion.

En savoir plus : [recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/aide-memoire/fetes-recuperation/](http://recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/aide-memoire/fetes-recuperation/)

**ENVIRONNEMENT**



**RAPPORTEZ LE VERRE ET LE STYROMOUSSE À L'ÉCOCENTRE**

Saviez-vous que les contenants et les bouteilles en verre, de même que les barquettes alimentaires en styromousse, sont acceptés à l'écocentre? Accumulez-les et apportez-les à l'écocentre pour assurer leur recyclage. Les styromousses doivent être propres et sèches pour éviter les odeurs et la moisissure.

propres et sèches pour éviter les odeurs et la moisissure.

**SÉCURITÉ INCENDIE**



**DÉCOREZ POUR LES FÊTES DE FAÇON SÉCURITAIRE**

Voici quelques conseils de prévention incendie pour vous assurer que vos décorations de Noël sont installées de façon sécuritaire :

- Évitez de surcharger les barres d'alimentation et les prises électriques;
- Assurez-vous que vos décorations électriques sont homologuées;
- Éteignez les lumières décoratives intérieures et extérieures tous les soirs;
- Installez le sapin à plus d'un mètre d'une source de chaleur.

En savoir plus : [ville.magog.qc.ca/cpi](http://ville.magog.qc.ca/cpi)



**DÉGAGEZ LES BORNES D'INCENDIE**

La Ville de Magog désire rappeler aux citoyens et aux entrepreneurs en déneigement qu'il est strictement interdit de déposer ou de souffler de la neige :

- Dans un rayon de 2 m du côté des sorties d'eau d'une borne d'incendie;
- Dans un rayon de 1 m des autres côtés d'une borne d'incendie.

Vous avez remarqué une fuite d'eau sur une borne d'incendie? Contactez le Service GO au **819 843-3333**.

Merci de nous aider à assurer la sécurité de tous!



**DISPOSEZ DES CENDRES SÉCURITAIREMENT**

Voici quelques conseils de sécurité :

- Laissez refroidir les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé avec un couvercle, à l'extérieur et loin de tout matériau combustible (mur de maison, plancher de galerie, abri temporaire, etc.);
- Après au moins une semaine, vérifiez que les cendres sont bien refroidies avant de les déposer dans le bac brun.

En savoir plus : [ville.magog.qc.ca/cpi](http://ville.magog.qc.ca/cpi)



**INSTALLEZ UN DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE**

Saviez-vous que le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore et incolore? Il peut être très dangereux pour la santé de le respirer.

C'est pourquoi un avertisseur de monoxyde de carbone doit obligatoirement être installé :

- Dans un bâtiment où il y a présence d'un appareil à combustion et/ou dans lequel un garage est attaché;
- À moins de 5 m de toutes pièces où l'on dort.

En savoir plus : [ville.magog.qc.ca/avertisseur](http://ville.magog.qc.ca/avertisseur)



## TRAVAUX PUBLICS



### FACILITEZ LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Voici quelques conseils pour faciliter le travail de nos équipes lors des opérations de déneigement :

- Évitez de vous stationner dans les rues même le jour;

- Retirez de la rue les paniers de basketball ou tout autre objet encombrant;
- Déposez vos bacs de matières résiduelles à l'intérieur des limites de votre stationnement. Ils ne doivent être placés ni dans la rue, ni sur le trottoir, ni sur la piste cyclable.
- Déposez la neige sur votre terrain et non sur le trottoir, le chemin public, le sentier récréatif ou près d'une borne d'incendie (rayon de 2 m).

Si la borne d'incendie se situe sur votre terrain, vous êtes invité à la dégager.

Nous vous remercions de votre collaboration!

## DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



### APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

La Ville de Magog recherche d'un candidat pour siéger au sein du CCU qui a pour mandat d'étudier et de faire des recommandations en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA), de dérogations mineures et de modifications aux règlements d'urbanisme et autres demandes en lien avec l'aménagement du territoire.

Soumettez votre candidature en envoyant une lettre qui mentionne vos intérêts, compétences, expertises ou formations en matière d'urbanisme, d'architecture, de construction, de promotion immobilière, d'architecture du paysage, de design, de génie, de sciences de l'environnement ou de développement social.

Pour soumettre votre candidature : [urbanisme@ville.magog.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.magog.qc.ca)

**Date limite : 15 janvier 2024**

## BUREAUX FERMÉS



### TEMPS DES FÊTES

Les bureaux municipaux seront fermés du **22 décembre au 2 janvier**.

La cour municipale sera fermée du **22 décembre au 7 janvier**.

L'écocentre sera fermé du **17 au 27 décembre** et du **30 décembre au 3 janvier**.

L'aréna et la bibliothèque seront fermés du **24 au 26 décembre** et du **31 décembre au 2 janvier**.

## SÉANCES PUBLIQUES



### CHANGEMENT D'HORAIRE DES SÉANCES PUBLIQUES

Veillez prendre note qu'à partir de janvier 2024, les séances du conseil municipal débuteront à **19 h**, plutôt qu'à 19 h 30.



### SÉANCES ORDINAIRES

**Lundi 18 décembre, 19 h 30**

**Lundi 15 janvier, 19 h**

**En personne :** Salle du conseil, 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville

**En ligne :** NousTV (HD 555), Epico 100 et webdiffusées en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville.

Posez vos questions sur le fil de la publication en direct sur Facebook ou par téléphone au **819 843-3333, poste 444**.

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF



### Votre conseil municipal en bref

### VISIONNEZ L'ÉMISSION VOTRE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

**Vendredis 22 décembre et 19 janvier**

Pour connaître les faits saillants des dernières séances! Diffusion sur NousTV et sur la page Facebook de la Ville.

[ville.magog.qc.ca/emission-conseil-bref](http://ville.magog.qc.ca/emission-conseil-bref)

## VIE CITOYENNE



### DÉCOUVREZ VOTRE CALENDRIER MUNICIPAL 2024!

La distribution postale du calendrier municipal 2024 touche à sa fin! Celle-ci devrait être terminée d'ici la mi-décembre.

Pour les personnes qui ne l'auraient pas reçu, il est possible de se procurer un exemplaire dans les bureaux municipaux suivants sur les

heures d'ouverture :

- Bibliothèque Memphrémagog
- Centre communautaire
- Centre des services techniques
- Hôtel de ville



# Joyeuses Fêtes!

Que cette saison festive soit empreinte de bonheur, de partage et d'harmonie pour vous et vos proches.

Puisse la magie de Noël illuminer vos cœurs et inspirer de nouveaux projets porteurs d'espoir pour l'année à venir!

Votre conseil municipal



[erickelly.com](http://erickelly.com)



# HONNEUR AUX JEUNES ATHLÈTES ET ARTISTES

## FÉLICITATIONS À NOS BOURSIÈRES ET BOURSIERS!



**Sarah Baril-Bergeron**  
Création littéraire



**Magalie Blouin**  
Hockey



**Zachary Blouin**  
Hockey



**Éléonor Cabana**  
Patinage artistique



**Maverick Curry**  
Piano



**Vivianne Curry**  
Piano



**Gabriel Dion**  
Ski acrobatique



**Raphaëlle Gaudreau**  
Natation



**Charles Gendron**  
Athlétisme



**Camille Gosselin**  
Natation



**Florence Guy**  
Piano



**François Hogue**  
Piano



**Mathis Jacquot**  
Piano et patinage artistique



**Victoria Lavallée-Latour**  
Kayak de vitesse



**Julien Mercier Lorange**  
Piano



**Achille Meunier**  
Violon



**Lautaro Poet**  
Piano



**Lambert Poulin**  
Hockey



**Alys Rajotte**  
Patinage artistique



**Océanne Rajotte**  
Patinage artistique



**Olivier Rheault**  
Cyclisme sur route



**Shawn Rheault**  
Cyclisme sur route



**Philip Richard**  
Athlétisme



**Cédric Simard**  
Triathlon



**Michael Simard**  
Triathlon



**Justine St-Onge**  
Danse



**Charlotte Van Damme**  
Piano



**Liam Verpaelst**  
Hockey



**Ylan Verpaelst**  
Hockey



**Alicia Whittom**  
Soccer